



Délibération n° 18

Conseil Municipal du 26 septembre 2017

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :

1- Commande Publique

1.1 – Marchés Publics

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

Absent (e) excusé (e) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Acquisition d'un engin de levage pour bateau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Lancement en procédure d'appel d'offres ouvert de la consultation pour l'acquisition d'un engin de levage pour bateau pour les besoins de la Ville d'Etaples/mer et autorisation pour solliciter des subventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant que la Ville d'Etaples/mer possède un élévateur à bateau de type Roulev mis en service par la CCI de Boulogne/mer en avril 1972,

Considérant que l'activité de ce Roulev a été intense jusque dans les années 1990 pour décliner jusqu'à l'arrêt en 1993.

Considérant qu'en 1996, le Roulev a été concédé aux ACE et rendu de nouveau opérationnel après avoir subi des réparations conséquentes.

Considérant qu'en 2002, suite à la fermeture des ACE, la Ville d'Etaples/mer a repris la concession pour que l'activité économique perdure sur le port.

Considérant qu'en 2014, un pneu du Roulev a dû être remplacé et que la Ville s'est retrouvée confrontée à la difficulté et au coût exorbitant du remplacement : la taille des pneus ayant changé, le moyeu a dû être réalésé et la facture s'est élevée à près de 30 000 Euros.

Considérant qu'en 2015, les pannes se sont multipliées et une étude décennale diligentée par la CCI a démontré que le montant de la remise en état de l'engin de levage pourrait s'élever aux alentours de 300 000 Euros (remplacement des pneus, réfection de l'hydraulique et traitement des points faibles de la structure),

Considérant que depuis 2015, la Ville d'Etaples/mer n'a jamais eu autant besoin de cet engin dans la mesure où il participe à la vie économique de la Commune après la réfection et la mise aux normes de l'aire de carénage par le Conseil Départemental et après que l'entreprise SOCARENAM se soit installée sur le port et décroche de nouveaux marchés avec l'Etat (pas moins de 21 bateaux de 20 tonnes en 2016 et 2017),

Considérant également que la Ville d'Etaples/mer est dans l'incapacité de remonter certains bateaux de plaisance de plus de 10 mètres ou de type « bi-quille »

Considérant la nécessité de remplacer ce Roulev,

Considérant le budget alloué à l'opération : 450 000 Euros HT et considérant la nécessité de lancer une procédure de mise en concurrence,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'acquisition d'un engin de levage pour bateau pour un budget maximum de 450 000 Euros Hors Taxes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en procédure d'appel d'offre ouvert en application des articles 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et à signer tous les documents s'y rapportant incluant l'attribution et la notification des marchés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents organismes financeurs (Fonds Européens, Région, CA2BM....).


La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au
Contrôle de légalité le (voir
visa)*

[Signature]

Le Maire
Philippe FAIT



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del18-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017